

RÉGLEMENT VHC

42^{ÈME} RALLYE

7^{ÈME} RALLYE VHC

12 TRAVAUX D'HERCULE

22 - 23 AOÛT 2020



FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE



REGLEMENT RALLYE REGIONAL DES 12 TRAVAUX D'HERCULE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès la parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 10 août 2020

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 22 août 2020 de 9 h à 12 h

Lieu : Temple de Cherveux

Samedi 22 août 2020 de 14 h à 18 h

Lieu : Boulodrome de Champdeniers

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 22 août 2020 de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Vérifications administratives le : Samedi 22 août 2020 de 13 h 30 à 18 h 30

Lieu : Boulodrome de Champdeniers

Vérifications techniques le Samedi 22 août 2020 de 13 h 30 à 18 h 45

Lieu : Boulodrome de Champdeniers

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 22 août 2020 à 14 h 30

Lieu : Ancien Stade de Cherveux

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 22 août 2020 à 17 h

Lieu : Mairie de Cherveux

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 22 août 2020 à 20 h

Lieu : Ancien Stade de Cherveux

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 22 août 2020 à 20 h

Lieu : Ancien Stade de Cherveux

Départ de : Dimanche 23 août 2020 à 8 h Ancien Stade de Cherveux

Publication des résultats partiels à l'entrée du Parc de Regroupement à Cherveux

Arrivée : Dimanche 23 août à l'Ancien Stade de Cherveux à partir de 16 h 23

Vérification finale : Garage Lizot

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 23 août 2020 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Ancien stade de Cherveux

Remise des prix le : Dimanche 23 août 2020 à 19 h 30 à Cherveux

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS organise le 22 et 23 août 2020 en qualité d'organisateur administratif.

« 7^{ème} RALLYE REGIONAL DES 12 TRAVAUX D'HERCULE VHC »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord le 03/06/2020 sous le numéro 14/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 286 en date du 03/06/2020

Comité d'Organisation

Président : Olivier LIZOT

Vice-Présidents : Magali SUIRE et Jean Pierre COURT FAVRIOU

Secrétaire : Amélie LEGAY

Trésorier : Matthieu BONNAUD

Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier LIZOT 11 rue de la Plante au Chêne 79410 CHERVEUX

Permanence du Rallye :

De l'ouverture des engagements jusqu'au 22 août 2020 :

Julie BIZARD 6 chemin du champ du moulin 79220 ROUVRE

Tel : 06.81.44.64.82 Mail : julie.bizard@laposte.net

Samedi 22 et dimanche 23 août 2020 : Mairie de Cherveux Tel : 05.49.75.01.77

Organisateur technique

Nom : Rallye Angélique Chambrille

Adresse : 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Dominique JOUBERT	Licence n°14860	11/06
Commissaires Sportifs	Mme Catherine CONDEMINÉ	Licence n°56617	11/10
	Mme Michèle MEYER	Licence n°2979	11/10
Directeur de Course	M. Bernard CONDEMINÉ	Licence n°6916	10/14
Directeur de Course Adjoints	M. Michel LAROULANDIE	Licence n°8495	10/14
	M. Alain BONNAUD	Licence n°8481	10/14
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Jean Louis MINEUR	Licence n°29169	12/09
	M. Gilles MERLIOT	Licence n°10396	12/02
	M. Christian RAINAUD	Licence n°6150	11/01
	M. Kevin HABELIN	Licence n°193149	12/10
Commissaire Technique responsable	M. Luc GOURDON	Licence n°163936	12/02
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean Claude BRIGAUD	Licence n°13558	11/17
	M. Eric GAUTHIER	Licence n°196863	10/15
	M. Sébastien BLANCHARD	Licence n°214917	11/10
	M. Yohann BARBAUD	Licence n°149794	12/05
	M. Romain TIPHAINE	Licence n°155300	12/01
Médecin chef	ATLASS		
Chargés des relations avec les concurrents	M. Henri Louis LE GUELLAUT	Licence n°5555	11/04
	M. Gilles CHABERNAUD	Licence n°13554	11/01
Chargé des relations avec la presse	M. Jean Paul BIZARD	Licence n°7949	11/01
Chronométrateurs	M. Michel LANGLAIS	Licence n°189630	11/10
	M. Laurent LAPOUGE	Licence n°24305	11/01
	M. Jean Louis TISSERAND	Licence n°181287	11/06
	M. Vincent SOULISSE	Licence n°6477	11/04
	M. Matthieu BONNAUD	Licence n°41131	11/01
Classement	M. Matthieu BONNAUD	Licence n°41131	11/01
Speaker	M. Jean Paul BIZARD	Licence n°7949	11/01

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye Régional des 12 Travaux d'Hercule VHC compte pour :
Le Championnat des Rallyes de la ligue Nouvelle-Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 7^{ème} Rallye Régional des 12 Travaux d'Hercule VHC doit adresser à Julie BIZARD 6 chemin du champ du moulin 79220 ROUVRE (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 août 2020.

3.1.10P. Compte tenu du Rallye Régional VHC le nombre des engagés pour les deux rallyes est fixé à 140 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement au parc d'assistance de CHERVEUX

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye Régional des 12 Travaux d'Hercule VHC représente un parcours de 128.5 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.5 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 Cherveux 6.100 km

ES 2 – 4 La Chapelle Bâton 11.100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 17 août 2019 de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros, puis dans l'ordre du classement de la 1^{ère} épreuve chronométrée pour le départ de la deuxième et troisième section.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des prix en nature récompenseront l'ensemble des équipages.

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage au 1^{er} de chaque catégorie, 2 coupes eu 1^{er} équipage féminin.

Les pilotes et/ou copilotes qui ne présenteront pas perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 23 Août 2020 à 19 H 30 à CHERVEUX – près du parc fermé, ancien stade des sports.



Françoise et Philippe FOURNIER
447 Avenue de Paris
79000 Niort

☎ 05 49 33 33 22
www.atollhotel.com

